

Chère Madame, cher Monsieur,

La Fondation contre le Cancer vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Chaque mois, la Fondation vous fait parvenir par fax sa fiche « Info prévention ». Ce document d'information aborde, dans chacun de ses numéros, une série de thèmes en rapport avec la prévention liée au cancer (alcool, tabac, alimentation, etc.). Les informations qui s'y trouvent, toujours utiles et générales, sont destinées à la population de votre commune. Les thèmes de l'année 2008 s'annoncent déjà pratiques et variés.

Nous avons souhaité profiter de cette nouvelle année pour changer la forme de notre fiche « Infoprévention ». Vous recevrez, dès à présent, **par courriel**, et non plus par fax, le « E-bulletin prévention ».

Nous vous souhaitons encore une fois une excellente année 2008!

L'équipe « Prévention » de la Fondation contre le Cancer

Une nouvelle arme dans la lutte contre les cancers du col de l'utérus

Deux vaccins à présent disponibles

Chaque année, en Belgique, on enregistre environ 600 nouveaux cas de cancers du col de l'utérus, et 270 femmes décèdent des suites de la maladie. Dans notre pays, deux vaccins contre les principaux papillomavirus humains (HPV) (mais donc pas contre tous) sont à présent disponibles. Ces virus, HPV 16 et HPV 18, jouent un rôle dans la grande majorité des cancers du col de l'utérus. Ces vaccins permettent d'éviter les cancers du col de l'utérus dans 70% des cas.

Source: La Fondation contre le cancer

Qui vacciner ?

L'âge idéal pour vacciner se situe avant l'exposition éventuelle à des HPV. Cela signifie donc vers l'âge de 12 ans, avant les premières relations sexuelles.

Dans la pratique, la vaccination consiste à injecter trois doses séparées, réparties sur une période de 6 mois. Pour les femmes qui ont déjà eu des relations sexuelles, et qui ont même déjà été en contact avec certains types de HPV, le vaccin peut encore offrir une protection car les risques de nouvelles infections sont élevés. Les études récentes à propos de ces vaccins font état d'une protection de 5 ans au moins.

L'un des deux vaccins est d'ores et déjà remboursé pour les jeunes filles âgées de 12 à 15 ans. Pour les modalités pratiques de vaccination et de remboursement, adressez-vous à votre médecin traitant. Le second vaccin sera vraisemblablement lui aussi remboursé courant 2008.

Le frottis demeure indispensable

La protection qu'offrent les vaccins actuels contre les cancers du col de l'utérus n'est malheureusement pas de 100%, mais limitée à 70%. D'autre part, les vaccins sont inefficaces contre certains types moins fréquents de HPV. Ceci a pour conséquences qu'une femme, même vaccinée, doit malgré tout encore laisser effectuer des frottis.

Vaccin contre le HPV

- * De préférence avant l'âge des premières relations sexuelles (12 ans), mais également pour les autres tranches d'âges (consultez votre médecin).
- * Déjà un remboursement pour les jeunes filles de 12 à 15 ans.
- * Le frottis demeure indispensable.

Source: La Fondation contre le cancer

Pour en savoir plus nous vous invitons à cliquer [ici](#)
Notre brochure est à votre disposition.

En février nous vous parlerons du tabagisme passif.

Dans votre commune, si vous avez un collègue actif sur le plan de la prévention qui souhaite recevoir le «e-bulletin prévention» de la Fondation contre le Cancer, faites-le nous savoir. Envoyez-nous ses coordonnées par mail (le nom de votre collègue, la fonction, la commune et son adresse mail).

IMPORTANT

Les informations dans ce E-bulletin sont destinées à être diffusé parmi la population de votre commune.

Vous pouvez les utiliser pour vos publications.

Veuillez, toutefois, respecter l'intégralité des paragraphes et mentionner la source: Fondation contre le Cancer.

Informations utiles pour la population de votre commune

Pour plus savoir sur la Fondation contre le Cancer, cliquez sur www.cancer.be

Si vous avez besoin d'informations personnelles sur le cancer, les modes de traitement ou autres problèmes liés à la maladie:

appelez gratuitement - et de façon anonyme - le **Cancerphone 0800 15 801**

tous les jours ouvrables de 9 à 13 heures, et les lundis jusqu'à 19 heures .

Téléphonez gratuitement à la **Ligne Tabac-Stop 0800 111 00** pour une réponse à toutes vos questions sur le tabac, la dépendance, l'aide au sevrage et le suivi après l'arrêt pour avancer vers une vie sans tabac:

tous les jours ouvrables de 15 à 19 heures,
ou envoyez un courriel à conseil@tabacstop.be

NOUVEAU

Programme d'aide au sevrage personnalisée on-line:

www.coachtabcstop.be

Contact avec la Fondation contre le Cancer:

02 736 99 99

commu@cancer.be